



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 21 décembre 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2019-12-21_1653**

**Subvention accordée à l'association
REJOUE à Vitry Sur Seine**

L'an deux mille dix-neuf, faute de quorum, le conseil territorial légalement convoqué le 17 décembre a été annulé et de nouveau convoqué, le 21 décembre à 9h. Le 21 décembre à 09h10 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-Sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date 17 décembre 2019.

Ville	Titre	NOM	Prénom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Savigny-sur-Orge	Mme	ACHTERGAELE	Nadège	Abs		
Vitry-sur-Seine	M.	AFFLATET	Alain	Abs		
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALEXANDRE	Stéphanie	Abs		
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALTMAN	Sylvie	Repr.	M. Boyer	P
Ivry-sur-Seine	Mme	APPOLAIRE	Annie-Paule	Abs		
Orly	M.	ATLAN	Thierry	P		P
Valenton	Mme	BAUD	Françoise	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	BELL-LLOCH	Pierre	Abs		
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BENBELKACEM	Sarah	Repr.	M. Laurent	P
Savigny-sur-Orge	M.	BENETEAU	Sébastien	Abs		
Viry-Châtillon	M.	BERENGER	Jérôme	Abs		
Orly	Mme	BESNIET	Nathalie	Repr.	M. Tmimi	P
Thiais	M.	BEUCHER	Daniel	Repr.	M. Segura	P
Vitry-sur-Seine	M.	BOURJAC	Jean-Marc	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	BOUYSSOU	Philippe	Repr.	M. Marchand	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BOYAU	Lina	Abs		
Villeneuve-St-Georges	M.	BOYER	Alexandre	P		P
Arcueil	M.	BREUILLER	Daniel	Abs		
Villejuif	Mme	CASEL	Catherine	Abs		
Rungis	M.	CHARRESSON	Raymond	Abs		
Fresnes	Mme	CHAVANON	Marie	Repr.	Mme Baud	P
Vitry-sur-Seine	M.	CHICOT	Rémi	P (2)		P
Ivry-sur-Seine	M.	CHIESA	Pierre	P		P
Gentilly	M.	DAUDET	Patrick	Repr.	Mme Tordjman	P
Chevilly-Larue	Mme	DAUMIN	Stéphanie	P		P
Cachan	Mme	DE COMARMOND	Hélène	Repr.	Mme Pescheux	P
l'Haÿ-les-Roses	M.	DECROUY	Clément	Abs		
Thiais	M.	DELL'AGNOLA	Richard	Repr.	Mme Marcheix	P
Chevilly-Larue	M.	DELUCHAT	André	Abs		
Choisy-le-Roi	Mme	DESPRES	Catherine	Repr.	M. Diguët	P
Choisy-le-Roi	M.	DIGUET	Patrice	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	DINNER	Nathalie	Abs		
Fresnes	M.	DOMPS	Richard	P		P
Athis-Mons	M.	DUMAINE	Julien	P		P
Cachan	M.	FOULON	Jacques	P		P
Villeneuve-le-Roi	M.	GAGNEPAIN	Pascal	Abs		
Villeneuve-St-Georges	M.	GAUDIN	Philippe	Abs		
Savigny-sur-Orge	Mme	GERARD	Anne-Marie	Abs		
Arcueil	Mme	GILGER-TRIGON	Anne-Marie	Abs		
Villejuif	M.	GIRARD	Dominique	Repr.	M. Atlan	P
Villeneuve-le-Roi	M.	GONZALES	Didier	Abs		
Ablon-sur-Seine	M.	GRILLON	Eric	Abs		

Villejuif	Mme	GRIVOT	Annie	Abs		
Savigny-sur-Orge	M.	GUETTO	Daniel	Abs		
Choisy-le-Roi	M.	GUILLAUME	Didier	P (1)		P
Villeneuve-le-Roi	Mme	HAMID	Sakina	Abs		
Fresnes	M.	HELBLING	Denis	Abs		
L'Haÿ-les-Roses	Mme	HUBERT	Laure	Abs		
Choisy-le-Roi	M.	ID ELOUALI	Ali	Abs		
Orly	Mme	JANODET	Christine	Abs		
L'Haÿ-les-Roses	M.	JEANBRUN	Vincent	Abs		
Vitry-sur-Seine	M.	KENNEDY	Jean-Claude	P		P
Paray-Vieille-Poste	Mme	LALLIER	Nathalie	Abs		
le Kremlin-Bicêtre	M.	LAURENT	Jean-Luc	P		P
Villejuif	M.	LE BOHELLEC	Franck	Abs		
Cachan	M.	LE BOUILLONNEC	Jean-Yves	Abs		
Vitry-sur-Seine	Mme	LEFEBVRE	Fabienne	Abs		
Vitry-sur-Seine	M.	LEPRETRE	Michel	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	LESENS	Evelyne	Abs		
Villejuif	M.	LIPIETZ	Alain	Abs		
Vitry-sur-Seine	Mme	LORAND	Isabelle	Repr.	Mme Montoir	P
Ivry-sur-Seine	M.	MARCHAND	Romain	P		P
Thiais	Mme	MARCHEIX	Virginie	P		P
Savigny-sur-Orge	M.	MEHLHORN	Eric	Abs		
Viry-Châtillon	Mme	MERRINA	Arielle	Abs		
Vitry-sur-Seine	Mme	MONTOIR	Sylvie	P		P
Fresnes	Mme	MOREIRA DA SILVA	Laurinda	Abs		
le Kremlin-Bicêtre	M.	NICOLLE	Jean-Marc	Repr.	M. Leprêtre	P
Morangis	M.	NOURY	Pascal	P		P
Choisy-le-Roi	M.	PANETTA	Tonino	Abs		
Villejuif	M.	PERILLAT-BOTTONET	Franck	Repr.	M. Foulon	P
Vitry-sur-Seine	M.	PERREUX	Jacques	Abs		
Juvisy-sur-Orge	M.	PERRIMOND	Michel	Abs		
Cachan	Mme	PESCHEUX	Edith	P		P
Athis-Mons	M.	PETETIN	Pascal	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	PIERON	Marie	P (2)		P
Juvisy-sur-Orge	M.	REDA	Robin	Abs		
Choisy-le-Roi	Mme	RIFFAUD	Isabelle	Repr.	M. Bourjac	P
Athis-Mons	Mme	RODIER	Christine	Repr.	M. Petetin	P
Athis-Mons	M.	SAC	Patrice	Repr.	Mme Taillebois	P
Viry-Châtillon	M.	SAUERBACH	Laurent	Abs		
Thiais	M.	SEGURA	Pierre	P		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	SOURD	Françoise	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	TAGZOUT	Mourad	Abs		
Vitry-sur-Seine	Mme	TAILLEBOIS	Sarah	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	TMIMI	Hocine	P		P
Gentilly	Mme	TORDJMAN	Patricia	P		P
Vitry-sur-Seine	Mme	VEYRUNES-LEGRAIN	Cécile	P		P
Villejuif	M.	VIDAL	Philippe	Abs		
Viry-Chatillon	M.	VILAIN	Jean-Marie	Abs		
Ivry-sur-Seine	Mme	WOJCIECHOWSKI	Bozena	Abs		
Villejuif	M.	YBOUET	Elie	Abs		

(1) A partir délibération n° 1628

(2) A partir délibération n° 1630

Secrétaire de Séance : Monsieur Julien Dumaine

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire				92
N° de délibération	Présents	Absents	Absents représentés	Votants
1625 à 1627	25	50	17	42
1628 à 1629	26	49	17	43
1630 à 1744	28	47	17	45

Exposé des motifs

L'association "Rejoue", basée au 20 avenue de l'Abbé Roger Derry à Vitry-Sur-Seine, est une association de développement social local qui œuvre pour l'intérêt général et qui a entre autres pour objectif le développement d'un nouveau modèle de consommation par le biais de l'économie circulaire.

Elle participe, par la collecte de jouets dont les ménages n'ont plus l'utilité, puis par leur revente à prix modique, à favoriser le réemploi, le tri et la valorisation matière afin de donner une seconde vie à ces jouets.

L'association "Rejoue" assure :

- La collecte de jouets sur différents points : établissement scolaires, entreprises, organisation d'événements ;
- La collecte en apport volontaire par les habitants et divers publics ;
- Le tri, la réparation et la remise en état de ces jouets en vue en tout premier lieu de leur réemploi ou valorisation matière ;
- La revente de ces jouets à prix modique ;
- La sensibilisation des habitants à la réduction des déchets, et de manière générale aux changements de comportement en vue d'une consommation plus raisonnée par l'organisation de nombreux ateliers, événements, rencontres organisées dans ses locaux ou sur différents points du territoire de Grand-Orly Seine Bièvre.

Les travaux de tri, nettoyage remise en état sont effectués au local dont l'association dispose à Vitry sur Seine. La revente est assurée en partie dans une boutique solidaire à Ivry-sur-Seine.

L'association Rejoue a par ailleurs participé à de nombreuses rencontres nationales concernant l'élaboration de la feuille de route de l'économie circulaire. Dans ce cadre, elle a proposé aux acteurs économiques de la filière jouets de créer une REP (Responsabilité Elargie du Producteur) pour ce secteur.

Afin de pérenniser ses activités, de développer de nouveaux projets et de proposer des emplois à des personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle, l'association Rejoue a employé 45 personnes salariées en insertion en 2018.

Le Programme Local de Prévention des déchets de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre :

Dans le cadre de ses compétences dans le domaine de la gestion des déchets ménagers et assimilés, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre a la volonté de placer la réduction des déchets comme action prioritaire à tout autre mode de traitement.

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre va définitivement adopter fin 2019 son Programme Local de Prévention des déchets (PLPDMA).

Ce programme a inscrit parmi ses axes stratégiques d'actions la promotion et le soutien aux initiatives locales autour du réemploi et de l'économie circulaire.

Le territoire partage donc avec l'association Rejoué des objectifs communs : réduire la production de déchets sur le territoire, et donc limiter le recours à l'incinération et à l'enfouissement, développer l'économie circulaire en favorisant les changements de comportement par la promotion du réemploi et de nouveaux modèles de consommation.

Afin d'assurer ses missions, l'association Rejoué doit régulièrement s'équiper de matériel de collecte et d'équipements divers destinés à faciliter la remise en état et donc le réemploi des objets récupérés.

Compte tenu des éléments ci-dessus et de l'ancrage territorial de l'association Rejoué, il est proposé de soutenir l'activité de cette structure en lui accordant une subvention de 7 000 € pour l'année 2019 afin de l'accompagner dans le financement de ses actions.

L'association REJOUÉ s'engage de son côté à développer son action prioritairement sur le territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et associer l'Etablissement public territorial aux réflexions sur le développement de son activité.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu la compétence de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ;

Vu l'adoption par délibération n° 2019-04-09_1357 du projet de Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés PLPDMA visant à réduire de 9 % à l'horizon 2025, la quantité de déchets pris en charge par les services de la collectivité.

Vu l'avis de la commission permanente ;

Considérant que l'action de l'association "Rejoué" participe à l'atteinte des objectifs du PLPDMA en matière de réduction des déchets, développement du réemploi et de la réutilisation des objets destinés à l'incinération et à l'enfouissement.

Entendu le rapport de Mme Stéphanie Daumin ;

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Autorise le versement d'une subvention de 7 000 € pour l'année 2019 à l'association Rejoué.
2. Valide le financement de la dépense afférente à travers le budget de l'année 2019 alloué à la gestion des déchets ménagers et assimilés sur le budget 2019 des communes du territoire.
3. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Pour : 45

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture et publiée le 27 décembre 2019



A Vitry-sur Seine, le 26 décembre 2019
Le Président

Michel LEPRETRE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.